

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1798 :

SPL EDDEN : Présentation du bilan d'activités relatif aux contrats de prestations intégrées et du rapport annuel du mandataire au titre de l'année 2023

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, VAYABOURY Jean Patrick, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-27540160-20241216-36-1798-DE
Date de réception en préfecture : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1798 : SPL EDDEN : Présentation du bilan d'activités relatif aux contrats de prestations intégrées et du rapport annuel du mandataire au titre de l'année 2023.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante, par délibération n°8/347 en date du 12 mars 2021, a approuvé l'adhésion de la Commune de Saint-Pierre à la SPL EDDEN ainsi que la désignation de M. Patrick VAYABOURY en tant que représentant de la collectivité aux Assemblées et au Conseil d'administration de la SPL.

Dans le cadre de cet actionnariat, la SPL EDDEN présente à ses différents membres son bilan annuel d'activités relatif aux différents contrats de prestations intégrées ainsi que le rapport annuel du mandataire au titre de l'année 2023.

Le bilan de l'activité de l'ensemble des contrats de prestations intégrées que la SPL a contracté avec ses différents actionnaires porte notamment sur :

- la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles ;
- l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département ainsi que des abords des routes départementales ;
- la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour la Réunion ;
- la lutte anti vectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables,
- la cartographie, la géolocalisation ainsi que le suivi phréologique aux abords du Parc des Palmiers ;
- la récolte de diaspores de plantes indigènes.

Par ailleurs, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport écrit relatif à l'exercice 2023 de la SPL est présenté à l'Assemblée délibérante et a pour but de l'informer sur :

- Les événements marquants au niveau de la gouvernance,
- Les activités réalisées par le SPL EDDEN au titre de l'exercice 2023,
- Les éléments financiers et comptables,
- Les prévisions et objectifs,
- Le contrôle analogue.

Le bilan d'activités et le rapport annuel du mandataire sont annexés à la présente délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le bilan 2023 de l'activité de la SPL EDDEN concernant les contrats de prestations intégrées ainsi que le rapport annuel du mandataire au titre de l'exercice 2023;**
- **De l'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tous les documents se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
N° 19740164-20241216-36-1798-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE